

MAIRIE d' EPEGARD

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2015

Convocation en date du 21 septembre 2015

Présents : Mrs Guerout, Demare, Payan, Bessin, Enault, Mme Groud, Mrs Lamy, Allais, Maupas.

Excusés : Mmes Lejeune, Maczuha, Mr Mariel (pouvoir à Mr Guerout).

Absentes : Mmes Pottier et Durand.

➤ Avis sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle

Monsieur le maire présente au conseil municipal le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle, document de planification à l'échelle du bassin versant dont l'objectif est d'atteindre un équilibre entre la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau et la satisfaction des usages (alimentation en eau potable, assainissement, pêche, industries ...). Les 5 grands thèmes du schéma sont les suivants :

- Préserver et gérer les milieux aquatiques et humides
- Mettre en place et gérer des outils d'assainissement performants
- Préserver, gérer et exploiter la ressource en eau potable
- Gérer le risque inondation
- Problématiques transversales : faire émerger une maîtrise d'ouvrage adaptée et sensibiliser les populations à la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides associés.

Le conseil municipal, après discussion, émet un **avis favorable** sur le projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle

➤ Machine à affranchir

Monsieur le maire présente au conseil municipal trois propositions commerciales de location de machine à affranchir.

Après délibération, le conseil municipal, par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

- Décide de doter la mairie d'une machine à affranchir ;
- Opte pour la société NEOPOST pour une durée de 5 ans pour un montant annuel de 241 € HT, les 6 premiers mois étant offerts ;
- Autorise monsieur le maire à signer le contrat d'abonnement location-entretien proposé par la société NEOPOST 92747 Nanterre, le contrat de la poste ainsi que toutes les pièces nécessaires

➤ Décisions budgétaires modificatives

- Monsieur le maire expose que suite à la validation des devis lors de la séance précédente d'une part et à la notification du FPIC adressée par les services de la Préfecture d'autre part, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2015.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

DEPENSES

- art 678	charges exceptionnelles	- 1 574,00
- art 73925	FPIC	369,00
- art 023	virement à l'investissement	1 205,00
- art 21318	Immo. Bâtiments	855,00
- art 2188	Immo. Corporelles	80,00
- art 2152	Installations de voirie	270,00

RECETTES

- 021	Virement du fonctionnement	1 205,00
-------	----------------------------	----------

- Monsieur le maire expose que lors de l'élaboration du budget primitif les participations au SERGEP et au S.I.T.S n'étaient pas connues. A ce jour les crédits votés sont insuffisants.

Monsieur Enault estime anormal que les participations de ces syndicats n'aient pas été établies correctement avant le vote du budget primitif, nous obligeant ainsi à procéder à des ouvertures de crédits supplémentaires.

Après délibération, le conseil vote les modifications suivantes :

- art 678	charges exceptionnelles	- 997,00
- art 6554	SERGEP	478,00
- art 6554	S.I.T.S	519,00

➤ **Chauffe-eau sanitaires mairie**

Le conseil municipal, après délibération, décide de confier l'installation du chauffe-eau dans les sanitaires de la mairie à l'entreprise CALDELYS 27110 Le Neubourg pour un montant TTC de 736,07 €

➤ **Lave-vaisselle salle polyvalente**

Monsieur Demare expose que le doseur de produits lessiviels intégré dans le lave-vaisselle ne fonctionne pas correctement. Il propose de le remplacer par un système installé à l'extérieur de l'appareil permettant ainsi de mieux le contrôler.

Après délibération, le conseil donne son accord pour la fourniture et l'installation de ce doseur de produits lessiviels par la société G'FROID 76320 Saint Pierre Les Elbeuf pour un montant TTC de 673,68 €.

➤ **Compte-rendu des travaux en cours**

- Mur du cimetière : il reste les chapeaux et les joints à réaliser
- Route du Troncq : des ilots de croisement ont été installés, pris en charge par la communauté de communes du pays du Neubourg
- Chemin de parfondette : Le gravillonnage a eu lieu semaine dernière, il reste les panneaux de signalisation à poser. Le conseil valide le sens de circulation unique suivant : rue de la mare aux joncs vers le chemin de l'escalier.
- La peinture du préau entre la classe et les sanitaires a été effectuée à la charge du SIVOS
- L'enrochement de la « bonne mare » et l'abribus rue du bout de la ville restent à faire

➤ **Compte-rendu SIVOS**

Monsieur le maire fait part de la difficulté à trouver du personnel pour les activités périscolaires. Actuellement, il y a 3 personnes à Crosville la Vieille, 3 à Epéguard et 2 à Vitot.

Extension du groupe scolaire à Vitot :

Monsieur le maire présente un plan des futurs locaux. Il précise que le calendrier des opérations à mener est respecté. L'appel d'offres devrait être déposé le 06 octobre.

➤ **Questions diverses**

- Site internet : Monsieur le maire donne la parole à Monsieur ALLAIS qui informe le conseil de la cessation d'activité de notre prestataire « Infor-assistance ». Ce dernier nous a proposé de nous mettre en relation avec une société informatique similaire afin d'assurer la continuité des services.

Cependant, monsieur le maire a décidé de ne plus faire appel à un prestataire extérieur et de confier la gestion du site à Mr ALLAIS. Un contrat a donc été signé avec OVH pour le renouvellement du nom de domaine et l'hébergement pour un montant annuel TTC de 37,05 €. Pour mémoire, il rappelle que la maintenance actuelle était d'environ 245 €.

- Monsieur le maire rappelle que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain et qu'il convient d'ores et déjà de réfléchir au planning pour la tenue du bureau de vote

- Le repas des aînés aura lieu le 29 novembre 2015

FIN DE SEANCE